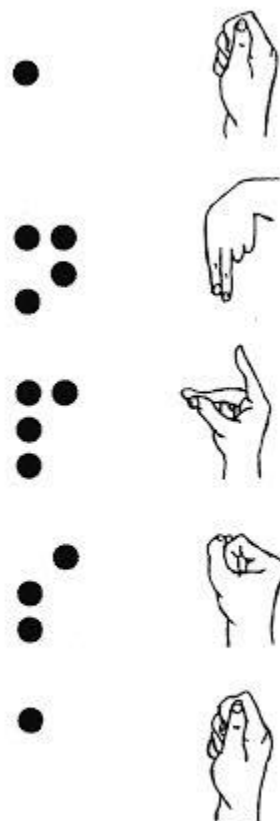


Bulletin de Liaison de l'A.N.P.S.A.



ISSN 0247 - 9907

Mars 2015 - N°131

**ASSOCIATION NATIONALE
POUR LES PERSONNES
SOURDAVEUGLES**

153 Bd Brune - 75014 PARIS
Tél : 01 46 27 48 10
Fax : 09 57 15 54 10

Courriel : assoanpsa@gmail.com

www.anpsa.fr

Association 1901 à caractère
exclusif de bienfaisance
(Arrêté préfectoral du 31/05/12)

Directeur de la publication :

Pascale Algeri

**BULLETIN D'INFORMATION
TRIMESTRIEL**

Mars 2015

Edité en trois éditions
(noire, agrandie, braille)

Abonnement annuel : 20 €

(5€ le n°)

Imp. : Promoprint, 79 rue
Marcadet, 75018 Paris

Editorial3

Charlie Hebdo.....3

Actualités ANPSA :

Course des Héros 20154

Collecte réussie lors des JNAA 2014.....5

Assemblée générale 2015.....5

Destination la Bretagne pour la SR 2015.....5

Echos des régions :

Hommage à Henri Faivre.....6

L'APSA met en ligne ses archives7

Nouvelles d'ailleurs :

Rapport Indicateurs Européens Sourdaveugles.....7

Témoignage :

La surdicécité évolutive au quotidien..... 10

Vie Pratique :

Une montre vibrante..... 14

Aide aux vacances..... 14

Petites Annonces :

Marie HEURTIIn en DVD..... 14

Coup de cœur, coup de gueule :14

Différence Incompréhension.....15

*Mesures de sécurité ou mépris des personnes
handicapées ?*..... 15

Recettes de cuisine

Tarte à la tomate16

Salade de pommes et avocat.....16

Cotisations 2015 :.....17

EDITORIAL

Chères lectrices, chers lecteurs,
2014 s'est éteinte, après nous avoir laissé dans la tristesse.
2015 est déjà bien entamé et a commencé avec des événements tragiques.
Elle continue en égrenant des nouvelles plus ou moins bonnes.
Nous ferons en sorte de vous relater les principales tout au long de l'année.
Pour notre première parution de l'année, nous revenons sur les événements qui se

sont déroulés à Paris au cours du 1er trimestre.

Nous pensons qu'il est utile que chacun d'entre vous ait connaissance de ces faits.

Nous allons, aussi, créer une nouveauté, car certains de nos articles seront à suivre et diffusés sur plusieurs bulletins.

Nous espérons que cela vous donnera satisfaction.

Vous souhaitant bonne lecture.

Pascale Algeri

Charlie Hebdo

Par cet article nous souhaitons revenir sur les attentats perpétrés à Paris en ce début d'années. Plus particulièrement à l'encontre de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher* de la Porte de Vincennes. Nous voulons dire notre soutien aux familles des 17 victimes ainsi qu'aux 10 blessés.

Pour ceux qui n'auraient pas eu accès aux informations, voici un bref résumé des événements.

La France est régulièrement menacée par des terroristes. Le journal Charlie Hebdo, journal satirique (qui appartient au genre littéraire de la satire*) l'est aussi à cause de sa particularité. En effet, ce journal utilise des caricatures* pour illustrer l'actualité. Certains groupes de personnes désapprouvent ce type d'expression et le menacent. En 2006, la publication de caricatures de prophète* Mohamed créent une vive polémique*. Les journalistes de Charlie Hebdo sont depuis menacés. Dans la religion musulmane, il est interdit de représenter Allah (Dieu musulman). Certains considèrent que cette interdiction s'étend aussi aux prophètes. Malgré ces menaces, le journal poursuit son travail sans changer sa singularité.

Le mercredi 7 janvier, lors de sa conférence de rédaction*, 2 individus armés (les frères Kouachi) ont pénétré dans la salle de rédaction. Ils y ont tué 11 personnes et en ont blessé 5 autres. Ils feront une 12^{ème} victime, un policier, durant leur fuite. La police ne parviendra pas à retrouver les tueurs de suite malgré une grande chasse à l'homme.

Le lendemain à Montrouge (banlieue sud de Paris), une policière municipale stagiaire est abattue et son collègue est blessé par un individu armé (Amedy Coulibaly). Aucun lien avec l'attentat contre Charlie Hebdo n'est immédiatement établi. A nouveau, le tueur n'est pas arrêté.

Le vendredi vers 13 heures, Amedy Coulibaly tue plusieurs autres personnes puis en prend dix autres en otages dans une supérette casher à la Porte de Vincennes. Il demande la libération des frères Kouachi que les gendarmes ont localisé et encerclés dans une imprimerie à Dammartin-en-Goële (nord-est de Paris). Les gendarmes du GIGN (Groupe d'Intervention de la Gendarmerie nationale), les policiers d'élite du RAID (Recherche, Assistance, Intervention, Dissuasion) et de la BRI (Brigade de Recherche et d'Intervention) donnent l'assaut quasiment en même temps sur les deux lieux. Les trois terroristes trouvent la mort durant ce double assaut.

Paris et la France entière est sous le choc. Plus de 4 millions de français manifestent à de nombreuses reprises leurs soutiens aux victimes et à la défense à la liberté d'expression* en reprenant le slogan suivant : « je suis Charlie ». La France reçoit le soutien du monde entier, plus de 47 chefs d'Etat ou de gouvernement viendront défilier dans les rues de Paris. Cela ne s'était jamais vu.

Le 14 janvier, Al-Qaïda* revendique les attentats commis les 7 et 9 janvier.

A ce jour, la France est toujours menacée. Le plan Vigipirate* est à son maximum. Plus de

10 000 militaires, 5000 policiers et gendarmes sont déployés à l'heure actuelle pour protéger les lieux sensibles. Il nous faut désormais panser nos plaies, laisser la justice punir les coupables, réfléchir sur l'avenir pour que de tels actes ne se reproduisent plus. Il nous faut continuer à défendre notre démocratie et notre liberté de pensée.

Nous souhaitons aussi vous informer que des supports pédagogiques ont été créés. Ils vous expliqueront ces événements à l'aide de pictogrammes et d'un texte en français « simplifié ». Ils ont été établis par Isaac-Francophone et comportent une fiche en pictogrammes Makaton, réalisée par Marielle LACHENAL et une fiche en pictogrammes Arasaac réalisée par Elisabeth NEGRE. Nous tenons ces fiches à votre disposition sur notre site et auprès du siège de l'ANPSA.

*Attentat : action destinée à nuire aux biens ou à la vie d'autrui.

*Casher : code alimentaire prescrit aux enfants d'Israël dans la Bible hébraïque (bible juive).

*Satire : discours écrit ou oral qui se moque de quelque chose, souvent de façon ironique.

*Caricature : portrait peint ou dessiné qui charge certains traits de caractère souvent drôles, ridicules ou déplaisants dans la représentation d'un sujet. Derrière son caractère humoristique, la caricature est souvent un type de satire.

*Prophète : personne qui tient, d'une inspiration que l'on croit être divine, la

connaissance d'événements à venir et qui les annonce par ses paroles ou ses écrits.

*Polémique : un débat, une controverse qui traduit de façon violente ou passionnée des opinions contraires.

*Conférence de rédaction: réunion de travail au cours de laquelle les journalistes d'un média se rassemblent pour parler et décider du traitement qu'ils vont apporter à l'actualité.

*Al-Qaïda : veut dire en arabe la base. C'est un réseau terroriste islamiste fondé entre autre par Oussama Ben Laden en 1987 qui a revendiqué les attentats du 11 septembre 2001.

*Plan Vigipirate : dispositif de sécurité français destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes.

*Liberté d'expression : droit d'exprimer librement ses pensées, ses opinions et de les publier.

Source : Le Parisien, Wikipédia, Isaac-Francophone, section de l'Association Isaac Internationale pour la Communication Améliorée et Alternative (CAA). La communication alternative et améliorée (CAA) recouvre tous les moyens humains et matériels permettant de communiquer autrement ou mieux qu'avec les modes habituels et naturels, si ces derniers sont altérés ou absents. Elle vient compenser ou remplacer un manque ou une grande déficience de parole, un défaut de langage impactant la communication, pour la faciliter sous ses deux versants expressif et réceptif.

VIE DE L'ASSOCIATION

Course des héros 2015

Encore quelques semaines avant le 21 juin ! 8 adhérents et sympathisants dont 3 personnes sourdaveugles sont prêts à courir ou à marcher pour l'ANPSA. Il ne leur reste plus qu'à réunir la somme de 250 euros ! S'ils n'atteignent pas cet objectif, ils ne pourront pas participer à la Course des héros, alors AIDEZ-LES ! Parlez-en à tous vos amis et proches : quelques euros multipliés par des

centaines d'amis, et ils pourront défendre la cause des personnes sourdaveugles à travers cette course. Pour les soutenir, il faut aller sur le lien Internet suivant :

<http://www.alvarum.com/group/assonationale>
pourlespersonnessourdaveugles

Si vous n'êtes pas très informatique ; vous pouvez également adresser un chèque à l'ANPSA en spécifiant au dos course des

héros et nous nous chargerons de faire la démarche en ligne.

Vous pouvez venir encourager les coureurs sur place au parc de St Cloud de 10h30 à

12h45. Il y a des animations au sein du village et un pique-nique est possible.

Collecte réussie lors des JNAA 2014

Nous remercions chaleureusement tous les quêteurs qui ont réussi à récolter la coquette somme de 3434,67 euros lors des Journées nationales des aveugles 2014 !

Le détail des résultats par région :

Dépôt de tronc sur Paris : 66,90 euros

Quête Paris : 1217,72 euros

Quête Loire Atlantique (Nantes, Orvault) 1225,19 euros

Quête Dieppe 559,00 euros

Quête Calonne-Ricouart 365,86 euros

Une fois les frais déduits, le bénéfice s'élève à 3074,13 euros. La collecte est en légère mais régulière progression depuis quelques années. Bravo à tous !

Et lorsque l'on sait que certaines régions font un score très honorable avec un très petit nombre de quêteurs, nous nous disons qu'avec quelques quêteurs de plus et quelques régions supplémentaires, nous pourrions doubler la mise ! Nous vous invitons donc cette année à organiser près de chez vous une collecte ou à vous joindre à un groupe déjà mobilisé sur votre commune ou votre région. Les JNAA sont fixées au 3 et 4 octobre 2015. Pour vous inscrire, il vous suffit de retourner le formulaire qui va vous être adressé bientôt au secrétariat de l'ANPSA, par courriel, téléphone, courrier.

Assemblée générale 2015

Cette année, l'assemblée générale de l'ANPSA aura lieu le 6 juin 2015, près de Poitiers. L'association Larnay Sagesse nous accueille au sein de son établissement historique, 5, rue Charles Chaubier de Larnay, 86580 BIARD. L'accueil se fera à partir de 9 heures. L'assemblée statutaire sera suivie l'après-midi d'une Table ronde sur le thème suivant :

L'avancée en âge des personnes sourdaveugles et les personnes devenant sourdaveugles du fait de leur avancée en âge.

Toutes les personnes intéressées, même non-adhérentes à l'ANPSA sont

bienvenues à cette table ronde (renseignements auprès du secrétariat de l'ANPSA).

Vous avez des questions concernant ce thème, vous souhaitez que certains points précis soient abordés ? Nous vous invitons vivement à nous les transmettre ! Les questions les plus fréquentes et intéressantes seront sélectionnées et posées aux intervenants de la Table ronde : une manière de participer même si vous ne pouvez pas vous déplacer. Un compte-rendu des échanges sera ensuite publié dans notre bulletin.

Destination la Bretagne pour la Session rencontre 2015

Les sessionnaires se retrouveront cette année à Douarnenez-Tréboul dans le Finistère du 26 juin au 3 juillet. Au programme : le musée de la Pêche et la Ville close de Concarneau, la visite d'une conserverie artisanale de produits de la mer, l'île Tristan, le Port-musée à Douarnenez, ... et aussi un atelier de fabrication du Kouign Amann (le gâteau breton délicieusement à base de beurre et de sucre), de la marche aquatique, des soirées

festives, la plage et les ballades. Quelques places sont encore disponibles !

Recherche de bénévoles : vous êtes intéressés par une expérience riche en découvertes, relations humaines et échanges ? Devenez accompagnant d'une personne sourdaveugle lors d'une session rencontre ! (renseignement auprès de Pascale Algeri)

ECHOS DES REGIONS

Avis aux associations ou établissements adhérents, partenaires, sympathisants ou tout simplement amis. Nous vous informons que vous avez la possibilité de vous exprimer, de vous présenter ainsi que vos activités dans cette rubrique. Merci d'adresser votre présentation à l'attention du comité de rédaction au courriel suivant : assoanpsa@gmail.com, par fax au 09 57 15 54 10 ou encore par courrier postal à notre siège : ANPSA 153, Bd Brune 75014 Paris.

Hommage à Henri Faivre

Le 24 juin, un hommage a été rendu à Monsieur Henri Faivre par l'apposition d'une plaque commémorative au GNCHR, la salle de réunion du 8^{ème} étage porte désormais son nom.

Lors de l'assemblée générale de l'APSA (Association pour la Promotion des Personnes Sourdes, Aveugles et Sourdaveugles), le 30 juin, un autre hommage a été rendu par l'apposition d'une plaque à l'entrée de la salle de sport du CESSA à Poitiers (PA). La présidente Anne Caillaud a tenu le discours suivant:

Dès la naissance d'Anne Claire, il s'investit dans le Comité national pour les enfants aux handicaps multiples dont il devient le président. Au nom de cette association qui deviendra plus tard le Comité de liaison des associations de parents d'enfants atteints de handicaps associés (CLAPEAHA), il plaide la cause de ces enfants différents et parfois oubliés auprès des tous les ministres et secrétaires d'Etat des affaires sociales, pendant plus de quarante ans, de la présidence de De Gaulle à celle de Hollande. La première qu'il réussit à convaincre fut Marie Madeleine Dienesch, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales de Georges Pompidou, qui en 1970, inscrit au plan la création du Centre d'éducation spécialisée pour sourds-aveugles de Larnay. Il ne s'arrête pas là, il ne s'arrêtera d'ailleurs jamais dans son combat. C'est en partie le recensement des sourdaveugles isolés qu'il effectue avec son épouse Jacqueline qui permet d'argumenter pour la création du foyer de la Varenne qui ouvre en fin 1977. Cette même année il est à l'origine de la création de l'Association nationale pour les sourdaveugles qui, en regroupant sourdaveugles, parents,

professionnels, amis et institutions, est devenu au fil des années un des acteurs principaux pour briser l'isolement des personnes atteintes de cette double déficience sensorielle.

Coopté comme membre de l'APSA en 1984, il en devient administrateur et membre du bureau l'année suivante. Homme de synthèse il tente de jouer un rôle modérateur dans ces années difficiles marquées par d'importants changements dans le monde de la surdité. Les sourds sans autre déficience sont de plus en plus scolarisés dans le cadre de l'Education nationale, et les instituts régionaux accueillent de plus en plus de sourds avec handicaps associés. Une partie du combat d'Henri Faivre, avec l'APSA, va se porter sur l'accroissement de la capacité accueil des jeunes adultes sourds avec handicaps associés.

Il défend le dossier de la création du foyer double tarification de la Varenne, qui, avec l'annexe de la Rivardièrre, permet d'accueillir les jeunes adultes qui sortent de Larnay ou de l'IRJS. Il tient aussi son rôle dans la création du Foyer du Clos du Béтин à Neuville, et aussi du Foyer d'accueil médicalisé de la Varenne, malgré les contestations de nombreux parents, auxquelles il était sensible.

En 1996, le Ministère du Travail et des Affaires sociales crée un groupe de travail sur la prise en charge des personnes atteintes de handicaps rares. Henri Faivre qui est aussi soucieux des sourdaveugles isolés, qui ne peuvent ou ne veulent être accueillis en institutions, en fait partie, avec Jacques Souriau, directeur du Cessa. Henri Faivre plaide pour la création d'un centre de ressources pour les sourdaveugles et

malvoyants. Le Cresam, dont la gestion est confiée à l'APSA, ouvre en septembre 1998 à Migné-Auxances, sous la direction de Jacques Souriau. En 2012, le ministère des Affaires sociales le nomme Administrateur unique du Groupement national de

coopération handicaps rares qui regroupe les trois centres de ressources nationaux. Homme de convictions, Henri Faivre savait écouter, et, si la synthèse était impossible, il ne trahissait jamais les paroles qu'il était chargé de rapporter.

L'APSA met en ligne ses archives

L'APSA a mis en ligne sur son site Internet des archives relatant son histoire, celles de personnes sourdaveugles à travers leur témoignage. Constitué à partir de documents issus des archives de l'APSA et de diverses archives personnelles, l'onglet Ressource de leur site a pour ambition de donner les éléments les plus exhaustifs possible pour une histoire, passée et présente, de l'APSA,

de l'éducation des personnes sourdes et des personnes sourdaveugles, de leur communauté à Poitiers, en France et ailleurs, sans exclusive ni a priori. Ce chapitre sera donc toujours inachevé. Certains documents sont accessible en fichiers Word, d'autres sont en PDF.

Site : <http://www.apsa-poitiers.fr/ressources/>

NOUVELLES D'AILLEURS

Nous vous proposons de retrouver au fil des prochains BL, le rapport des Indicateurs Européens Sourdaveugles dont le slogan est Make a Noise (faire du bruit) lancé par EDbN, groupe de travail en réseau de Dbl (DeafblindInternational). Ce rapport financé par la commission européen via le programme de formation tout au long de la vie (Lifelong Learning Programme) a pour objectif de recenser la population sourdaveugle et devenue sourdaveugle, et les réponses apporté par les différents pays européens. 34 organisations de 26 pays ont collaboré sur le projet.

Ce rapport a été présenté le 20 Juin 2014 à la Conférence européenne sur la surdicécité tenue à Barcelone (Espagne) où était présent pour la France le CRESAM, l'APSA et l'ANPSA.

Ce rapport étant très long, plus de 54 pages, nous ne mettrons pas certains éléments comme le glossaire, la liste détaillée des participants et rapporteurs. Toutefois, nous tenons à votre disposition le rapport original en anglais ainsi que la traduction effectuée par Monique JEAN que nous remercions vivement pour ce travail.

Voici la table des matières :

1. Introduction
2. Le Projet
3. Domaine1 : Taux de surdicécité et démographie
4. Domaine2 : Vie personnelle et vie de famille
5. Domaine3 : Choix et contrôle
6. Domaine4 : Accès aux biens et services
7. Domaine5 : Education et apprentissage tout au long de la vie
8. Domaine6 : Travail et emploi
9. Domaine7 : Revenus et pauvreté
10. Conclusion
11. Recommandations

Remerciements à l'ANED (réseau universitaire d'experts européens du handicap), la commission européenne et tous les collègues

Auteurs principaux : Kara JARROLD, Loïc Le Minor et Kerry LEE.

La clé du talent de l'humanité

En tant que député européen sourd réélu avec le soutien des associations nationales de handicapés ainsi que de la communauté internationale, je respecte sincèrement les personnes sourdaveugles et je les considère

comme un groupe spécifique avec un handicap distinct, unique et complexe affectant à la fois la vue et l'ouïe.

Ils représentent la plus récente mais pas la moins importante « génération » dans le domaine du mouvement international du handicap. Qui plus est, ils peuvent cerner le développement des droits des handicapés aux Nations Unies car le premier groupe de handicapés à avoir été considéré au niveau international dans les années 50 a été celui des aveugles, et le dernier a été celui des sourds dans les années 80. La surdicécité combine et mêle ces groupes ce qui signifie plus de responsabilité et de respect envers ces personnes. Ce sont mes héros : bien que je n'arrive pas à imaginer un monde sans vision ni sons, je sais qu'ils représentent la force de la volonté et le vrai talent de l'humanité pour vivre et s'adapter à de nouveaux défis.

Nous avons maintenant une excellente base pour apprendre à connaître leur situation, et sur laquelle s'appuyer : ce rapport, basé sur une enquête dans 27 états ou régions européens, nous fournit pour la première fois, une vue générale de l'état actuel des services, aides et droits légaux pour les sourdaveugles dans toute l'Europe.

Permettez-moi d'ajouter que, vu l'importance des études et analyses, comme vos représentants de Hongrie en ont peut-être déjà informé votre communauté, j'ai personnellement dirigé et commissionné des experts du handicap, dont vos experts hongrois sur la surdicécité, couvrant tous les handicaps, avec l'implication d'un membre de la Convention sur les droits des personnes handicapées (CRPD) et un expert de l'université l'année dernière. Notre travail commun a été fructueux : le gouvernement hongrois a reconnu cet important effort et il sait mieux ce que les ONG pensent de leurs besoins et suggestions.

Même si les sourdaveugles hongrois sont représentés dans la CRPD pour la Hongrie et la Commission de conseil sur le handicap pour le gouvernement hongrois, beaucoup restait à faire.

En Europe, comme nous le savons tous, les services génériques pour handicapés ne sont pas suffisants pour les sourdaveugles qui ont besoin d'une aide spécialisée. La reconnaissance officielle de la surdicécité soutient clairement leurs opportunités d'avoir un meilleur accès aux fonds et moyens financiers à l'avenir.

En Europe, il semble difficile de faire des progrès dans le domaine de l'identification, de l'aide et de la prévention de la surdicécité, car la plupart des compétences et financements sociaux sont du niveau national. Cependant, la loi européenne sur l'accessibilité e l'Union européenne, attendue depuis si longtemps, qui doit être proposée depuis 2012, peut accélérer le meilleur accès aux services et outils pour les sourdaveugles.

J'espère vraiment que la communauté sourdaveugle au niveau international sera aussi active que les collègues hongrois et s'assurera que les institutions européennes soient informées de vos besoins précis et de vos suggestions.

Adam Kosa, Député au Parlement Européen

1. Introduction

Il y a plus de personnes que jamais qui vivent avec une surdicécité.

Environ 3 millions de personnes en Europe sont confrontées aux problèmes liés à l'association des déficiences auditive et visuelle ; ce rapport est une des rares opportunités de faire entendre leurs voix.

1.1 Portée de l'étude

Le but de ce rapport est d'apporter une vue d'ensemble des services, des aides et des droits légaux pour les sourdaveugles dans toute l'Europe. En rassemblant les informations concernant les possibilités de vie des citoyens sourdaveugles dans 27 pays et régions européens (par exemple pour le logement, l'éducation et l'emploi), ce rapport vise à faire prendre conscience de la surdicécité afin que les besoins des sourdaveugles soient pris en compte à l'avenir dans les politiques nationales et

internationales du handicap. Ce rapport donne une image des types de services et d'aides existant en Europe et des recommandations sur la manière d'améliorer les opportunités pour les sourdaveugles.

1.2 Introduction

La surdicécité n'est pas une maladie bien reconnue bien qu'elle devienne de plus en plus fréquente au fur et à mesure que la population devient de plus en plus âgée en Europe. Bien que le terme de surdicécité ne soit guère susceptible d'être incompris, beaucoup de gens ne connaissent pas les causes de la surdicécité, la variété de handicaps qui peut être expérimentée, et les conséquences de la surdicécité sur la vie quotidienne. Le rapport est basé sur les résultats d'une enquête sur les droits et les opportunités pour les sourdaveugles dans 27 pays et régions d'Europe.

1.3 Qu'est-ce que la surdicécité ?

La surdicécité est un handicap spécifique et unique affectant la vue et l'ouïe. Il est différent des handicaps séparés de la cécité et de la surdité. Surdicécité ne désigne pas seulement une cécité et une surdité profondes ; le terme s'applique à n'importe quel degré de double handicap sensoriel. C'est la combinaison des deux handicaps qui crée les problèmes les plus importants pour les personnes. La définition la plus largement acceptée de la surdicécité est celle de la définition nordique, qui explique les types de surdicécité habituellement distingués, et qui est utilisée dans ce rapport :

Définition nordique de la surdicécité

La surdicécité est un handicap spécifique. C'est un handicap combiné de la vision et de l'audition. Il limite les activités d'une personne et restreint sa pleine participation à la société à un degré tel que la société est tenue de fournir des services spécifiques, des adaptations de l'environnement et/ou une technologie (Nordisk Lederforum 2007).

- Surdicécité congénitale : né sourd et aveugle ou devenant sourd et aveugle tôt avant le développement du langage (surdicécité prélinguistique)

- Surdicécité acquise : devenant sourd et aveugle après le développement du langage (surdicécité postlinguistique)
- Surdicécité des personnes âgées (plus de 65 ans) : surdicécité acquise qui apparaît au cours de la vieillesse. C'est une situation émergente et peu connue.

1.4 Qu'est-ce qui cause la surdicécité ?

La surdicécité est causée par beaucoup de maladies, dont certaines sont rares et complexes. Elle touche des personnes de tous âges et de toutes cultures et peut résulter de la prématurité ou d'un traumatisme à la naissance, de maladies infectieuses comme la rubéole (Syndrome de la rubéole congénitale), de maladies rares comme le syndrome C.H.A.R.G.E ou d'Usher, ou être due aux baisses de la vue et de l'ouïe avec la vieillesse. Pour beaucoup de gens, la cause de leur surdicécité est inconnue ou non diagnostiquée. Une liste d'exemples de ces causes figure au tableau 5.

1.5 Pourquoi ce rapport ?

C'est la première vue d'ensemble des opportunités et services pour les sourdaveugles à travers l'Europe. Les besoins des sourdaveugles ne sont pas régulièrement pris en compte dans la politique du handicap, donc c'est une tentative pour mettre en lumière l'étendue de la surdicécité et la façon dont nous devrions essayer d'aider les sourdaveugles. La disparité dans les niveaux et types actuels de fourniture de services en Europe fait qu'il est de plus en plus difficile pour les associations, les gouvernements et les évaluateurs des systèmes de santé d'évaluer et de comparer les différents modèles d'aide disponibles pour les sourdaveugles. Ce rapport montre donc les différences entre les états dans leur approche des droits du handicap, de la prise en charge sociale et des réponses législatives pour la première fois et demande la création d'une structure commune afin d'évaluer systématiquement les situations des sourdaveugles maintenant et à l'avenir.

De plus en plus d'enfants survivent à la prématurité et aux maladies infantiles et nous vivons de plus en plus longtemps ; les progrès de la médecine qui sont les bienvenus augmentent en fait la probabilité d'existence de la surdité. Cette maladie doit donc être mieux comprise par plus de praticiens (en particulier dans les secteurs de la santé et de la sécurité sociale) et les besoins des sourdaveugles doivent figurer dans les développements des politiques à l'avenir. Il y a une tentative pour améliorer les expériences de vie et les opportunités des handicapés en Europe conformément à la Convention des Nations Unies pour les Droits des Personnes Handicapées, mais on ne parle pas beaucoup de la manière dont on pourrait étendre ces engagements à ceux

qui ont des problèmes de communication, de mobilité et d'accès à l'information.

Ce rapport montre aussi qu'alors que nous avons fait d'importants progrès collectivement, il y a encore beaucoup à faire. Nous nous sommes engagés à défendre les droits des sourdaveugles et il ne suffit pas de se fier aux associations de/pour sourdaveugles pour faire tout le travail sans augmentation de ressources. Ce rapport défend les sourdaveugles car dans un monde où cette question est ignorée, il y a un monde qui continue à être celui du silence et de l'obscurité pour de plus en plus de gens.

Retrouvez la suite de l'étude dans notre prochain BL.

TEMOIGNAGES

Monique compagne de Vincent, devenue sourde, oraliste.

Le champ visuel de Vincent étant très réduit j'ai vite pris des habitudes qui sont devenues « une seconde nature » : chaque chose à sa place, les portes des pièces ouvertes ou fermées, celles des placards fermées, etc.... On lui avait dit de ne pas se servir d'ordinateur pour ne pas abîmer sa vue. Je le secondais donc dans le secrétariat associatif et personnel. Jusqu'au jour où il apprend qu'il peut très bien utiliser l'informatique. Aussitôt il se forme, content de cette autonomie retrouvée.

À partir de 2003 son « USHER » est revenu régulièrement à la charge, par palier. Baisse de l'audition, baisse de la vue. Vincent s'est battu par tous les moyens : aides techniques, humaines, séances de psy, rééducation visuelle... sans se décourager, même si parfois les larmes coulaient discrètement... Un soir, il est rentré d'une séance de locomotion de nuit. Je l'attendais pour dîner. Je le cherche dans l'appartement. Je le trouve assis au bord du lit pleurant. « Que se passe-t-il ? ». « Je ne vais plus pouvoir sortir seul la nuit et la rééducatrice a encore insisté pour que j'adopte un chien-guide ». « Et moi

alors, à quoi je sers » ai-je éclaté, furieuse. Elle savait aussi que Vincent n'est pas intéressé par un chien.

Jusqu'à sa première implantation en 2006, il s'est souvent trouvé en situation de surdité. Il avait des difficultés pour discuter avec les personnes de son entourage. Il s'est réapproprié l'espace, cherchant où se trouve son interlocuteur, le « balayage visuel » ne lui est presque plus d'utilité. Je l'aidais de mon mieux, me faisant parfois rabrouer quand je faisais à sa place : « Je ne suis pas manchot ! ». Un jour, en promenade, une averse nous est tombée dessus. Je l'ai tiré par le bras en slalomant à toute vitesse sur un parking parmi des voitures pour nous mettre à l'abri. Résultat : une tendinite à l'épaule qui l'a fait souffrir pendant plusieurs semaines. Un ordre est tombé : « Tu vas faire une formation pour apprendre à me guider ». J'ai obéi ! Et depuis, je m'y prends beaucoup mieux. Aussi, je n'apprécie pas s'il me fait remarquer que je ne l'ai pas bien dirigé ! C'est vrai que je suis parfois distraite et j'oublie de le prévenir de l'obstacle. Je

m'adapte à l'évolution de sa surdicécité. Je comprends qu'il n'est pas évident d'être obligé de se faire aider. Cela ne m'empêche pas de « rouspéter » s'il vient me déranger alors que je suis absorbée dans quelque travail. Vite je me reprends : il ne s'est pas rendu compte que je suis dans ma bulle !!

Je suis admirative devant sa force de caractère alors que ce n'est pas aisé tous les jours, malgré sa bi-implantation qui lui permet de bien entendre en milieu calme. Que ressent-il ? Il ne se plaint pas, ne se confie pas facilement, mais je sens bien qu'il y a de mauvais moments. Les séances avec la psychologue l'ont beaucoup aidé.

Je me dis que ma surdité est contraignante pour lui. Je suis toujours confuse quand on doit me répéter plusieurs fois la même chose avant que je comprenne. On lui a dit devant moi : « Et en plus, tu dois faire attention quand tu parles à Monique ».

Parfois devant la télé je m'émerveille devant de magnifiques paysages, de belles images. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il ne peut plus en profiter. Aussi, les prises de sons ne sont pas toujours au mieux pour lui permettre de profiter au moins des dialogues. L'audio description n'est pas toujours au top non plus. Nous n'allons plus ensemble voir des Musées ou des expositions. Mais lui assiste à des concerts. Je n'ai plus de compliment (ou de critique !) sur mon habillement ! Ce sont des petits détails...

Son double handicap n'est pas gênant pour moi. Nous nous complétons, je lui prête mes yeux et lui ses oreilles. J'ai besoin de lui comme il a besoin de moi. N'est-ce pas ainsi pour tous les couples ?! Je suis assez autonome mais j'ai parfois besoin d'être accompagnée. Ce n'est pas toujours facile de trouver quelqu'un, et encore moins pour une personne sourdaveugle car il y a peu de services offrant des aides spécialisées genre auxiliaire de vie.

Il se trouve dans des situations de surdicécité dans tous les endroits bruyants : restaurants, examens médicaux, ou coiffeur, etc. Dans ces moments-là, si besoin, je lui écris dans la main ou bien j'improvise des

gestes. La nuit il n'a pas ses processeurs. S'il est seul et qu'il y a une alerte cela peut poser problème.

Une nuit, nous nous sommes levés à 3 heures pour partir en voyage. Au retour, j'ai oublié de mettre le réveil à une heure décente. Il vibre à 3 heures ! Quelques semaines plus tard c'est arrivé à minuit. Bizarre. Vincent dit : « c'est encore ton « sacré » réveil ». Je regarde les pictogrammes. L'icône sonnette est allumée. J'essaie de le lui faire comprendre alors qu'il est plus enclin à se rendormir... Il accepte d'aller voir à la porte. Personne ! On se remet au lit. J'éteins. Tout à coup j'aperçois comme des flashes à l'extérieur. Je me lève, ouvre le store, la fenêtre, et que vois-je : le fourgon des pompiers. Je secoue Vincent qui accepte de mettre son processeur et je lui explique. Nous sortons sur le palier. Des voisins nous disent que le jeune-homme seul du rez-de-chaussée a eu un malaise, a appelé les pompiers qui ont sonné au hasard jusqu'à ce qu'on leur ouvre. Conclusion : les aveugles entendent l'alerte, les sourds sont avertis avec les flashes ou le vibreur et l'icône correspondante, mais les sourdaveugles s'ils sentent le vibreur comment savoir à quoi correspond la vibration et ce qu'il se passe ?

Nous avons le sens de l'humour. Cela nous permet parfois de tourner en dérision certaines situations difficiles même si en dedans ça « coince ».

Le « regard de l'autre » : on essaie de ne pas y attacher d'importance. Il y a peu, un couple revenant du Pérou nous dit qu'après avoir été malades tous les deux, les autres compagnons du voyage les ont évité « comme vous les handicapés ». Aïe, aïe ...

Cependant au cours de nos voyages, nous sommes de mieux en mieux acceptés, à l'inverse d'une époque où nous avons dû subir des situations humiliantes. Ce qui ne nous a pas empêchés de continuer. Car « le meilleur vecteur de la personne handicapée est le handicapé lui-même ». Nous nous aidons mutuellement lors de ces voyages. Et... on aide plus volontiers un aveugle qu'un sourd, c'est universel !

Sa bi-implantation lui a évité le pire mais n'en fait pas un « entendant ». L'effort est

quotidien même s'il est moindre pour son audition que pour sa vue.

Marie-Thé (sœur de Vincent)

Au cours de ces dix dernières années, je peux m'exprimer au regard des différentes phases vécues par Vincent.

Lorsque je faisais de la prise de notes pour que Vincent puisse participer activement aux réunions associatives, je remarquais l'engagement total de mon frère.

Puis, vint la période où Vincent devait se faire implanter.

La diminution de sa vue et celle de son audition lui demandaient une adaptation importante. Tous ces moments passés avec les ergonomes, ORL, centre d'implantation cochléaire, et dans la même période des tests de marche (au CRMBV) pour l'utilisation de la canne blanche en vue de garder une certaine autonomie demandaient une grande volonté et une devise : « malgré tout, la vie se poursuit ».

Puis vint la longue période de rééducation auditive après la pose des implants cochléaires.

C'est ce combat pour avancer, qui domine dans cette période de la vie active de Vincent, dans sa vie professionnelle. S'adapter à un nouveau logiciel lui permettant de garder son poste de travail a demandé un gros effort là- aussi.

Je traduirais cette période par « tenir debout, ne pas tomber, en parler pour informer et être mieux compris ».

L'information est très importante pour comprendre tout ce que cela implique comme efforts, fatigue, agacement.

Pour moi c'était accepter cette évolution et essayer de comprendre les difficultés que cela engendrait.

Mon rôle est d'éviter la plainte et de diffuser autour de moi tout ce que vit mon frère pour que soit mieux appréhendé ce double handicap.

Françoise (sœur de Monique)

Je suis la sœur de Monique, compagne de Vincent.

Vincent est entré dans notre famille depuis maintenant de nombreuses années.

Que dire ?

Si ce n'est que l'on ne se rend pas toujours compte de l'évolution de la cécité des personnes, quand on ne vit pas avec elles. Sauf à être attentive... mais il y a des situations qui « sautent aux yeux » !

Un jour, il nous montre les photos d'un voyage au Brésil et nous demande si nous les voyons en couleurs. Pour lui, elles étaient grises. Première prise de conscience pour nous.

Depuis les premières vacances que nous avons passées ensemble en 2008, Vincent, Monique, mon mari et moi, sur la côte basque où nous avons loué une maison face à la montagne (Vincent m'a demandé un jour

ce que je voyais au loin : nous étions dans le jardin de la maison. Je lui explique qu'au loin il y a la chaîne des Pyrénées qui ressort au-dessus de champs de verdure. Il ne voyait que du blanc. Mais il est vrai que la brume de chaleur ne facilitait pas les choses)... et les derniers week-ends de fin d'année, les choses ont évolué.

Mais heureusement, il reste celui qui a de l'humour face à cette situation. Qui s'intéresse à la vie qu'elle soit politique ou simplement familiale, qui n'empêche pas son entourage de faire du tourisme, de visiter des sites parfois un peu difficiles pour lui et sa compagne qui le guide... Il faut même quelquefois se fâcher pour l'empêcher de monter par exemple dans des tours peu accessibles. Il est vrai que ce n'est certainement pas toujours facile de ne pouvoir tout faire comme par le passé.

Chaque année nous passons au minimum une semaine ensemble, et à aucun moment nous avons modifié des projets de visite. Nous nous faisons « reporter » d'un jour, ou de plusieurs.

Être guide : alors là, cela non plus ne s'improvise pas... Je l'ai été lors d'un salon du Livre à Paris. Ce n'est peut-être pas le meilleur endroit : beaucoup de monde, des gamines qui courent un peu partout, et moi qui entraîne Vincent dans un face à face avec la foule.... Je m'excuse avec le sourire auprès des personnes dans lesquelles il se heurte en disant : « je n'ai pas l'expérience, c'est la première fois que je fais ce « métier ». Vincent n'a jamais montré le moindre signe d'agacement... Ça je l'en remercie ! De toute façon, je n'étais qu'un guide de remplacement...

Lors de ce même voyage à Paris, je me suis trompée de couloir de métro après avoir descendu un escalier aux nombreuses marches, et m'en suis aperçue en voyant de l'intérieur de la rame, défiler les stations à l'envers de notre parcours. Je l'ai prévenu,

mais on a attendu une station supplémentaire pour que Vincent se prépare à sortir sans risque et nous avons remonté l'escalier, puis redescendu un autre... pour être dans le sens de notre itinéraire. Ah ! Merci Françoise pour ce bon exercice dès le matin ! Heureusement que je ne suis pas sa compagne, il me laisserait sur le bord de la route...

Un fait marquant pour nous : lorsqu' il croit regarder en face la personne à qui il parle alors qu'elle est à sa gauche ou à sa droite, ou éventuellement a quitté la pièce sans l'avertir, car quand on est en famille, c'est comme avec les enfants, on compte sur l'autre pour informer...

Mais, nous constatons que Vincent, grâce à ses implants cochléaires, n'est pas isolé et ne se le permettrait pas pour avoir un tant soit peu une vie sociale importante pour lui et son entourage.

Monique est sa vue et lui ses oreilles... Quand on pense que dans certaines civilisations la femme ne veut pas être le complément de l'homme !

VIE PRATIQUE

L'ANPSA tient à préciser que les produits cités dans cette rubrique ne sont pas des publicités déguisées. Concernant les livres, l'association fait écho aux livres qui parlent de surdité de quelque origine qui soit ou pouvant intéresser nos lecteurs. Il ne s'agit en aucun cas de prise de position.

Une montre vibrante

Voici une montre vibrante qu'utilisent plusieurs personnes sourdaveugles de l'association qui donne entière satisfaction.

C'est une montre à quartz baptisée «Meteor». Elle a été conçue pour les malvoyants et avec leur collaboration. Son apparence originale de croissant arrondi vers le bas suscite la curiosité. La montre est étanche, robuste et très précise. Sa mise à l'heure se fait que par le toucher. Les piles ont une autonomie d'environ 5 ans. Le «Meteor» donne l'heure par de discrètes vibrations et comporte 3 boutons.

Une brève pression du pouce sur le bouton du haut interroge l'heure, une brève pression

sur le bouton central interroge les dizaines de minutes, une brève pression sur le dernier bouton interroge les minutes.

Cette montre se décline également en 2 formes de pendentifs.

Montre Meteor par Alexandravisio

Prix conseillé 83 euros

Alexandravisio SARL

Rue de la gare 15b

CH-2074 Marin Suisse

Tel : 00 41 32 753 5764

Fax : 00 41 32 753 6109

Courriel:info@alexandravisio.com

L'aide aux vacances

Dans cet article, nous récapitulons les principales sources d'aides au financement d'un départ en vacances. La liste suivante n'est pas exhaustive car les modalités d'attribution peuvent différer selon les départements. Le quotient familial représente souvent une référence pour l'attribution d'une aide. N'hésitez pas à vous faire aider par une assistante sociale (de votre mairie ou de votre quartier par exemple).

Tout d'abord, dans chaque mairie, il existe les centres communaux d'action sociale (CCAS). La participation au financement des vacances pour les personnes sourdaveugles peut faire partie des aides apportées par le CCAS. Il faut se renseigner auprès de la mairie dont on dépend.

Les conseils généraux départementaux et régionaux disposent également des services sociaux auprès desquels vous pouvez faire valoir vos besoins financiers pour votre départ en vacances. Il faut leur adresser une requête qui sera étudié.

Si vous bénéficiez de la prestation du handicap (PCH), vous pouvez faire valoir les frais générés par votre surdicécité lors de vos vacances auprès de votre maison départementale du handicap. Ces surcoûts peuvent comprendre :

- le recours à l'aide d'une tierce personne (qui est à prévoir lors de la préparation de votre plan personnalisé de compensation dans le volet « aide humaine » de la PCH)
- les frais liés au transport correspondant à un départ annuel en congés y compris l'aller-retour de l'accompagnant (qui est à prévoir lors de la préparation de votre plan personnalisé de compensation dans le

volet « surcoûts liés aux transports » de la PCH)

- pour toutes les autres dépenses qui ne rentrent pas dans les volets précités, vous pouvez remplir le volet « frais exceptionnels et charges spécifiques »

La caisse d'allocations familiales propose également une aide : VACAF. Cette aide est valable dans les 27 centres de vacances labellisés Vacaf. Pour en bénéficier, il faut être allocataire, plus de renseignements sur www.vacaf.org

S'il vous reste des frais à charge après ces demandes et pour les personnes ne bénéficiant pas de la PCH, il est possible de faire une demande au fond départemental de compensation. Il vous faut adresser une demande à l'attention du fond départemental à l'adresse de votre MDPH. Le fond sollicitera des organismes sociaux (mutuelles, sécurité sociale, caisse de retraite) sur leurs volet « prestations extra-légal ». La prise en charge est de 75% du surcoût lié au handicap dans la limite de 1800 euros sur 3 ans.

Il existe également des associations qui proposent des aides aux vacances. Nous ne présentons pas l'aide aux vacances de l'ANPSA que vous connaissez bien. Il y a l'association des familles d'enfants handicapés (AFEH) qui propose une aide en complément d'un budget déjà construit, elle s'appelle APV (aide aux projets de vacances). Le dossier de demande est téléchargeable sur le site de l'UNALG : www.unalg.org.

Nous vous rappelons que toute personne bénéficiaire de la carte d'invalidité, est exonérée de la taxe de séjour (article D. 2333-48 du CGCI)

PETITES ANNONCES

Marie Heurtin en DVD

Vous avez aimé le film ou vous ne l'avez pas vu ? Rien n'est perdu, le DVD « Marie Heurtin » est sorti depuis le 18 mars dernier.

Réalisé par Jean-Pierre AMÉRIS (réalisateur aussi de « Les émotifs anonymes », « L'homme qui rit »), le film Marie HEURTIN est un long-métrage de fiction, inspiré de faits réels, qui retrace l'histoire de cette jeune fille, en France à la fin du 19ème siècle, dont la vie ressemble fort à celle d'Helen Keller.

Née sourdaveugle, Marie HEURTIN parviendra à apprendre la langue des signes, grâce à sa jeune tutrice forte de patience et de dévouement.

Ce film est désormais disponible en DVD dans les magasins spécialisés type FNAC, Amazon...

Prix conseillé 19,99€

COUP DE CŒUR, COUP DE GUEULE

Coup de cœur

Différence = Incompréhension

Pourquoi l'impossibilité de dialoguer,
Corps et esprit en profonde souffrance
Ne tenant point compte de ma double
déficience

Sans cesse aggravée,
Vous préférez me dire sale caractère
En me traitant de cinglée, de poison...
Faisant partie des « mauvais gens »
Pas le droit de parler de ses problèmes
personnels

Quand on est différent par le double
handicap
Propos malvenus, humiliants,
inacceptables...
C'est gênant, ce n'est pas dans la normalité
des choses

Pour me plonger sans regret dans le néant,
Même dans l'exclusion
Irréparable profonde souffrance par le sort
cruel

Qui me rend à la fois malheureuse et
incomprise
Qui me laisse seule face à ce dur poly-
handicap,
Hélas, n'appartient qu'aux incompris,

Qu'aux refusés de comprendre de ce qui est
différent.

Qui m'oblige sans relâche à me battre !
Le clivage entre le poly-handicapé et sa
famille est à jamais gravé.

La différence comprise par l'autre
Peut-elle apaiser la douleur de la victime ?

Oui, c'est tout à fait possible
Il faut chercher loin, très loin, l'être
d'exception

.../...

Mon compagnon de ma vie, mon cher mari.
Pourquoi est-ce mon cher trésor ?
Il fait tout ce que les autres ne font pas !
Il m'écoute, il essaie de me comprendre,
Il a la patience que les autres n'ont pas !
Il sait que je l'adore passionnément !
La solidarité est au premier rang !
Mais pourquoi seul mon trésor me comprend ?
Parce que cela demande infiniment
d'efforts...

Qui sont fatigants pour les autres...
Sans mon trésor, je suis perdue
Et suis inutile aux autres qui, d'office
m'excluent !

Nathalie CASANOVA

Poème écrit le 06 mars 2013

Coup de Gueule

**Mesures de sécurité ou mépris des
personnes handicapées ?**

Le 11 février 2015, à l'occasion de
l'anniversaire de la loi « pour l'égalité des
droits et des chances, la participation et la

citoyenneté des personnes handicapées », le Collectif pour une France accessible appelait à une manifestation pour protester contre l'ordonnance du 26 septembre 2014 (accessibilité au cadre bâti et aux transports). Celle-ci apparaît en effet revenir sur les ambitions et les objectifs de la loi du 11 février 2005 et comporte un certain nombre de mesures et de dérogations ne favorisant pas l'accessibilité universelle. L'ANPSA s'était jointe au mouvement et rendez-vous était fixé précisément devant le café Bourbon près de l'Assemblée nationale.

En arrivant, je découvre que des barrières encerclent la petite place située sur un côté de l'Assemblée nationale où un podium et quelques stands sont installés. Le parvis face à l'Assemblée est par contre plutôt désert.

Je retrouve quelques membres de l'ANPSA au point de rendez-vous. Nous formons un petit groupe de 4, 5 personnes quand nous enfions les dossards au nom de l'ANPSA. Aussitôt un CRS (Compagnies Républicaines de Sécurité, corps de police) arrive et nous invite fermement à nous mettre sur la petite place. À peine, nous tentons de lui expliquer que nous attendons des personnes sourdaveugles et qu'il nous sera

difficile de les héler ou de leur faire signe depuis la place, qu'un 2e puis un 3e CRS rappellent. Nous sentons clairement qu'il nous faut obéir illico presto ! La manifestation est contenue sur la petite place entourée de barrières attachées entre elles, avec deux accès situés au plus loin de l'Assemblée nationale. Je ne pensais pas qu'une manifestation organisée par des associations représentant les personnes handicapées nécessitait de telles mesures de sécurité... Pour finir, les organisateurs avaient prévu de déposer sur le parvis de l'Assemblée nationale, une gerbe de fleurs symbolisant l'enterrement fictif de la loi du 11 février 2005 et une urne remplie par les manifestants de votes « contre » l'ordonnance précitée. Peine perdue, l'accès au parvis de l'Assemblée nationale fut refusé même à une délégation de quelques personnes. Il est vrai que nous étions à un mois après la tuerie de Charlie Hebdo et de l'Hyper Casher. Il n'empêche que je suis partie de cette manifestation avec un sentiment de malaise et quelque peu choquée du traitement réservé aux personnes handicapées.

Adélaïde Prigent

RECETTES DE CUISINE

Tarte à la tomate

1 pâte feuilletée
2-3 cuillères à soupe de moutarde
1 paquet de fromage Leerdamer en tranche
5-6 belles tomates
Sel, poivre, herbes en tout genre (origan, herbes de Provence...)

1. Mettre le four à préchauffer à 200°C.

2. Etaler la pâte feuilletée et piquez le fond à l'aide d'une fourchette
3. Napper le fond de la tarte avec la moutarde
4. Recouvrir le fond de la tarte avec les tranches de fromage.
5. Placer les tomates bien serrées, saler, poivrer et mettre les herbes.
6. Enfournier la tarte pour environ 35 mn.

Salade de pommes et avocats

Pour deux personnes

1 ½ pommes granny smith
1 avocat mure
10 d'amandes fumé rayon apéritif de supermarché
2 c à crème fraîche 15 % matière grasse ou fromage blanc
1 bonne pincée de cannelle
2 pincées de noix de muscade
2-4 pincées de curry

Vinaigrette :

1c à c d'huile
2-3 c à s de vinaigre d'alcool coloré
1 c à c de moutarde
Un peu de Maggi

Epluchez et couper en petits morceaux l'avocat et les pommes, mettez dans un saladier.

Rajouter les épices et la crème. Mélanger vigoureusement tous les ingrédients avec la vinaigrette afin de bien répartir les épices.

ADHEREZ A L'A.N.P.S.A.

Composante 1, 2, 3 :

Nom

Prénom.....

Date de naissance/...../.....

Composante 1 : Pers. S.A Rep.légal (joindre justificatif)

Composante 2 : Famille Ami

Composante 3 : Professionnel de la surdicécité

Composante 4 :

Nom de la structure :

Nom du représentant :

Adresse (toutes composantes confondues)

.....

.....

Tél.....

Fax.....

Correspondance : Noir Agrandi Braille

Recevoir nos documents exclusivement par courriel :

oui non

E - mail

@.....

Préférence de Police ou/et Taille de

Police.....

Mode de communication :

Oral LSF tactile LSF Dactylogogie

Autre

Informations complémentaires :

.....

▪ **déclare adhérer à l'ANPSA** dans la composante n° :.....

▪ **règle une cotisation** de.....Euros

▪ **s'abonne au Bulletin de Liaison (20 Euros)**

Noir Agrandi Braille

▪ **fais un don** de soutien deEuros

Soit un total de de.....Euros

Date : .. / .. / 2015

Signature :

COTISATIONS 2015

Cotisations selon nos 4 composantes :

1. **Personnes sourdaveugles, Représentants légaux** (joindre justificatifs) **21 €**
2. **Familles, Amis** **42 €**
3. **Professionnels de la surdicécité** **42 €**
4. **Personnes morales** :
 - Associations gestionnaires d'établissements..... **400 €**
 - Association de taille moyenne (>150adhérents)..... **280 €**
 - Etablissements gestionnaires :.... **240 €**
 - Petit établissement ou petite association..... **80 €**

BULLETIN DE LIAISON

Trimestriel, il est édité en 3 éditions : noir (écriture normale), agrandi ou braille
Abonnement annuel **20 Euros**

VERSEMENT DE SOUTIEN

*Cotisations et versements de soutien donnent lieu à l'envoi d'un **reçu fiscal** permettant une déduction d'impôt de 66 % de la somme versée à ce titre dans la limite de 20% du revenu pour les particuliers, de 6 % du chiffre d'affaires pour les entreprises)*

Un don de 50€ ne vous coute en réalité que 17€

Article 200 et 238B du code général des impôts

Si vous désirez adhérer ou/et faire un don, renvoyez la partie de gauche dument remplie avec votre paiement à l'ANPSA par chèque ou virement sur le compte bancaire si dessous :

ANPSA Banque Populaire

BIC : CCBPFRPPMTG

IBAN :

FR7610207002032021611452695